

**CHANTIER DE FOUILLES
ARCHÉOLOGIQUES – MOYEN ÂGE**

**CHÂTEAU DE SAINT-
GERMAIN
(Ambérieu-en-Bugey, Ain)**

du 23 juillet au 3 août 2018

Fiche pratique



Situé sur une éminence calcaire dominant la ville d'Ambérieu-en-Bugey, le château de Saint-Germain bénéficie d'une position avantageuse au débouché des gorges de l'Albarine, à l'est de la plaine de l'Ain. Il contrôle ainsi à la fois la cluse des Hôpitaux qui mène à Belley et à la Savoie et le piémont qui borde le cours de l'Ain.

Le château de Saint-Germain-d'Ambérieu est l'un des plus grands et des plus anciens châteaux médiévaux du département de l'Ain. Par son histoire, il est aussi l'un des plus importants. Le site semble occupé dès la fin de l'empire romain et la continuité de sa fréquentation est attestée par une chapelle datée de l'époque mérovingienne (VII^e siècle). Des fouilles programmées y ont été effectuées durant les années 1970. Elles ont mis au jour un mobilier funéraire important.

Le château est attesté par les textes en 1146 et à nouveau en 1151. Il est très documenté à partir de 1321 par les comptes savoyards du péage et de la châtellenie. Ces comptes nous sont conservés sans interruption jusqu'à la fin du XV^e siècle (1477).

Le *castrum* est composé d'une cour haute dont l'enceinte et une partie des bâtiments résidentiels sont conservés (notamment au niveau du front d'attaque, d'une basse cour aujourd'hui boisée, ainsi que d'une vaste enceinte en contrebas abritant le bourg castral. L'ensemble est en ruines et fait l'objet de projets de restauration et de mise en valeur. De nouvelles recherches archéologiques sont menées depuis 2012.

Le chantier :

Le château de Saint-Germain est à 2km environ du centre ville d'Ambérieu (voir carte) et accessible par une route puis un chemin forestier carrossable.

Les interventions de l'année 2018 seront consacrées à **la poursuite de la fouille de la cour haute, à proximité de la chapelle castrale.**

L'opération archéologique est réalisée en partenariat entre *l'Association des Amis du Vieux Saint-Germain*, le *Centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales (UMR 5648 – Lyon)* et des archéologues indépendants.

Contact :

Laurent D'AGOSTINO
ATELIER D'ARCHÉOLOGIE ALPINE
521 route de Banges
74540 ALLÈVES

Tél. : 06.24.24.22.13

laurent.dagostino74@gmail.com

Conditions :

- bonne condition physique ;
- pour tous les bénévoles accueillis sur le chantier, **une convention de stage doit être établie avec une université** ; pour les bénévoles non rattachés à une université, l'adhésion à l'Association des Amis du Vieux Saint-Germain est obligatoire (15 euros)

Généralités :

Afin de prévoir au mieux votre participation au chantier de fouilles au château de Saint-Germain, voici quelques conseils pratiques. En cas de problème ou de question particulière, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone. Vous

pouvez prévoir d'arriver sur le chantier le lundi 23 juillet au matin aux alentours de 9h00 ; **le logement n'étant disponible qu'à partir du lundi 23 juillet, nous ne pourrions accueillir personne avant cette date.** En cas d'arrivée durant le week-end, vous pouvez trouver un hébergement (à vos frais) à Ambérieu. Dans tous les cas, merci de prévenir par téléphone de vos jours et heures d'arrivée afin que tout se passe au mieux.

Pour ceux qui viennent en train, prévoyez de repartir en fin de journée le vendredi 3 août, afin de ne pas perturber le rythme de travail du chantier. La gare la plus proche est celle d'Ambérieu-en-Bugey (environ 2 km), un membre de l'équipe viendra vous chercher et vous ramener.

Hébergement :

- hébergement et frais de bouche pris en charge par le chantier ;
- hébergement en gîte ; chambres de deux à trois personnes
- les repas de midi seront pris sur site. Les repas du soir seront pris au gîte.
- les week-ends, votre logement est assuré, mais la nourriture et les excursions sont à votre charge ;
- prévoir un sac de couchage ou des draps (lits 1 place) et tout le nécessaire à votre confort ;
- participation à la vie de groupe indispensable (préparation des repas, ménage, convivialité...).

Conditions particulières :

- **vaccination antitétanique obligatoire. Faire parvenir une copie de votre carnet de vaccination ou carnet de santé.** Si vous ne disposez pas de ce document, il vous sera demandé de signer une décharge attestant que vous êtes bien vaccinés en arrivant sur le chantier.
- **assurez-vous d'avoir renvoyé votre convention de stage (signée par le responsable d'opération, votre université et vous-même) et une copie de votre assurance responsabilité civile avant le début du chantier. A défaut, il vous sera demandé d'adhérer à l'association des Amis de Saint-Germain et son château pour bénéficier d'une assurance sur le chantier.**

A prévoir :

- vêtements de travail, protection pluie, crème solaire et couvre-chef ;
- gants de travail ;
- **chaussures de sécurité obligatoires (pas de dérogation)**

